

Exemple de règlement intérieur d'association

Le règlement intérieur précise et complète les statuts sur les modalités de fonctionnement. Il ne peut être en contradiction avec les statuts.

Règlement intérieur

Règlement de : (titre de l'association), ayant pour objet (rappel des buts)

Adresse :

Adopté le ..., par

Titre I - Membres

Article 1 - Admission

Les personnes désirant adhérer devront remplir un bulletin d'adhésion. Elles auront connaissance des statuts et du règlement intérieur. Pour les mineurs de moins de seize ans, ce bulletin est rempli par le représentant légal.

Cette demande doit être acceptée par le conseil d'administration. A défaut de réponse dans les quinze jours suivant le dépôt du bulletin d'adhésion, la demande est réputée avoir été acceptée.

Article 2 - Cotisation

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de..... (montant mineurs/adultes/famille/associations ... ; cotisations différenciées selon les revenus...)

La cotisation annuelle doit être versée avant le....

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre.

Article 3 - Exclusions

Conformément à l'article....des statuts, un membre peut être exclu pour les motifs suivants : (mentionner les motifs). Celle-ci doit être prononcée par (le bureau et/ou le conseil d'administration et/ou l'assemblée générale) après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée. Le membre sera convoqué par lettre recommandée avec AR quinze jours avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs de l'exclusion. Il pourra se faire assister d'une personne de son choix.

La décision d'exclusion sera notifiée par lettre recommandée avec AR.

Article 4 – Perte de la qualité de membre

Le membre n'ayant pas réglé sa cotisation annuelle dans un délai de 2 mois à compter de la date d'exigibilité ne sera plus considéré comme adhérent.

En cas de décès, la qualité de membre s'éteint avec la personne.

Titre II - Fonctionnement de l'association

Article 5 - Règles et vie commune

Indiquez les règles de vie commune telles : l'interdiction de fumer, d'introduire des boissons alcoolisées, l'utilisation du matériel, les nuisances sonores...

Article 6 - Conseil d'administration

Tout membre adhérent (sauf dispositions contraires, en ce cas préciser la qualité de membre) à l'association participe à l'élection des membres du conseil d'administration et peut présenter sa candidature.

Il est composé de X membres (remettre ce qui est inscrit dans les statuts)

Modalités de fonctionnement :

Il a pour fonctions :

[Précisez les pouvoirs du CA : embauche de personnel, budget,

Article 7 - Le bureau

Conformément à l'article ... des statuts de l'association, le bureau a pour objet de ...

Il est composé de

Modalités de fonctionnement :

Article 8 - Assemblée générale ordinaire

Les membres (préciser le type de membres) sont électeurs et éligibles.

Ils sont convoqués selon la procédure suivante :

Le vote se déroule selon les modalités suivantes..... Les mineurs ont droit de vote à partir de l'âge de 16 ans.

Un secrétaire est désigné en début de séance. Il rédige un procès-verbal de l'assemblée générale.

Les votes par procuration ou par correspondance sont (interdits, autorisés et limités à x voix par personne).

(Il conviendra éventuellement de préciser les règles de quorum si les statuts ne les précisent pas et de décrire les modalités du déroulement de l'assemblée).

Article 9 - Assemblée générale extraordinaire

Préciser les modalités de convocation et de déroulement (quorum, modalités de vote).

Titre III - Dispositions diverses

Article 10 - Délégation

Le conseil d'administration peut déléguer (un administrateur, un adhérent), pour représenter l'association en tant que de besoin. Ce mandat ne peut être que spécial et à durée déterminée.

Le Président représentera le cas échéant l'association pour agir en justice.

Article 11 - Consultation des adhérents

La consultation des adhérents est possible par voie de correspondance postale ou électronique.

Article 13 - Commission de travail

Des commissions de travail peuvent être constituées par décision du conseil d'administration.

Article 14 - Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi par conformément à l'article ...des statuts de l'association.

Il peut être modifié parsur proposition deselon la procédure suivante :

Le nouveau règlement intérieur est adressé à tous les membres de l'association par courrier (ou par affichage) sous un délai de suivant la date de la modification.